DIPLÔMES DE SPÉCIALITÉ ET CERTIFICATS OHADA

MODALITÉS PRATIQUES

Frais d'inscription obligatoires pour tout cursus : 150.000 FCFA

Frais de scolarité : DSGE-AE & DSPO-PE

1.200.000 FCFA (Professionnels)
750.000 FCFA (Etudiants)

Frais de scolarité : CAO & CMO

1.000.000 FCFA (Professionnels)
600.000 FCFA (Etudiants)

NB :

- Seuls les étudiants n'exerçant pas simultanément une activité professionnelle bénéficient du statut étudiant pour le payement des frais de formation ;
- Les frais d'inscription sont obligatoires pour tous les auditeurs retenus ;
- Ils sont entièrement versés dès la notification de l'admission et au plus tard le **30 juin 2026** ;
- Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, y compris un abonnement numérique d'un (01) an au Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle (BEPP).
- **Les frais de voyage, de séjour et de restauration pour les regroupements présentiels sont à la charge de l'auditeur.**

Modalités de paiement :

Les frais de scolarité peuvent être payés en une (01) ou deux (02) tranches dans les limites ci-après :

- 1ère tranche : versement de 50% au plus tard le **30 juillet 2026** ;
- 2nde tranche : versement de 50% au plus tard le **30 octobre 2026**.
- **Une réduction de 5% est accordée en cas de paiement des frais de scolarité en une seule tranche au plus tard le 30 juin 2026.**

Modes de paiement :

Les modes de paiement sont disponibles à l'adresse https://sigweb.ersuma.org/moyens_de_paiement

Procédure d'inscription :

1. Soumission du dossier de candidature sur la plateforme SIGWEB : https://sigweb.ersuma.org/catalogue/dsc-ohada

2. Composition du dossier de candidature :

Pour les professionnels

a. Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
b. Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
c. Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
d. Copie certifiée conforme du diplôme de Licence (Pour l'inscription dans les cursus de Certificat)
e. Copie certifiée conforme du diplôme de de Master (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
f. Copie certifiée conforme de la carte professionnelle ou l'attestation d'affiliation professionnelle
g. Curriculum vitae actualisé

Pour les étudiants

h. Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
i. Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
j. Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
k. Copie certifiée conforme du diplôme de Licence (Pour l'inscription dans les cursus de Certificat)
l. Copie certifiée conforme du diplôme de de Master (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
m. Curriculum vitae actualisé
n. Carte d'étudiant ou certificat d'inscription en cours de validité

3. Validation de l'inscription :

La validation de l'inscription est effectuée par le paiement des frais d'inscription après notification au candidat de l'acceptation de son dossier par l'ERSUMA.